

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 15 mars 2021, à 20 h, à huis-clos à la salle communautaire située au 3, 9^E Avenue, Daveluyville (dans les régions situées en zone orange ou rouge, la présence du public est interdite aux séances du conseil).

Comme la séance se fait à huis clos, la retranscription intégrale des délibérations est faite dans le procès-verbal.

SONT PRÉSENTS : M. Raynald Jean, maire suppléant
 M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
 M. Réal Savoie, conseiller no. 3
 M. Alain Raymond, conseiller no. 4
 M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
 Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

EST ABSENT : M. Ghyslain Noël, maire

Ouverture de La directrice générale et greffière adjointe, Mme Tammy Voyer assiste également à la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2021-03-25. **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2021-03-26. **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2021 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
lundi 1^{er} février
2021

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers Aucun point.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2021-03-27. **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 1^{er} février au 15 mars 2021 de la Ville de Daveluyville totalisant 457 984.51 \$;

Liste des comptes
à payer

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 1^{er} février au 15 mars 2021.

Dépôt du plan triennal de la CSBF

Dépôt par la directrice générale du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire des Bois-Francs, pour les années 2021-2022 – 2022-2023 – 2023-2024.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2021-03-28.
Programmation d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de comptes 2020
Résolution modifiée par la résolution 2021-05-61.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 10 231 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2021-03-29.
Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)

CONSIDÉRANT QU'un montant sera alloué au comté de Nicolet-Bécancour pour la réalisation de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire formuler une demande d'aide financière;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville présente une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ auprès du député M. Donald Martel, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA).

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Tammy Voyer, directrice générale, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de février 2021, 8 permis ont été émis, totalisant 550 200 \$.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2021-03-30.
Dérogation
mineure – 319-
321 rue
Principale (lot
4 441 343)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 319-321, rue Principale (lot 4 441 343);

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation de la remise avec une distance latérale de 0.31 mètre au lieu de 1 mètre, tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande fait suite à la réception d'un certificat de localisation;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme au plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du lundi 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis concernant la date de l'assemblée au cours de laquelle une décision à l'égard d'une demande de dérogation mineure sera prise a bel et bien été respectée, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE les personnes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par le biais d'une demande écrite, tel que stipulé dans l'avis public;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure pour l'immeuble situé au 319-321 rue Principale (lot 4 441 343) visant à rendre réputée conforme l'implantation de la remise avec une marge latérale de 0.31 mètre au lieu de 1 mètre, tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville.

2021-03-31.
Autorisation à la
MRC
d'Arthabaska
d'engager un
inspecteur en
bâtiment
supplémentaire

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-287. qui acceptait une entente de fourniture de service avec la MRC d'Arthabaska pour un inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la main d'œuvre est difficile à trouver et que la MRC d'Arthabaska veut procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment à temps plein, pour combler les vacances et maladies des inspecteurs en bâtiment;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC d'Arthabaska à procéder à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment pour les municipalités faisant partie de l'entente et ce, pour combler les postes de vacances ou maladie. Cette résolution est conditionnelle à ce que l'inspecteur soit payé pour les heures travaillées uniquement à la Ville de Daveluyville et que l'entente de 21 heures par semaine soit respectée.

2021-03-32.
Renouvellement à
la cotisation
GROBEC

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-19. qui autorisait le renouvellement de la cotisation GROBEC, soit le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de modifier

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

la résolution 2021-02-19. Pour que le montant de la cotisation soit de 75 \$ au lieu de 50\$ et d'autoriser la trésorière à faire le déboursé en conséquence.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2021-03-33.
Contribution au
Comité
Aide-Secours
Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE le Comité Aide-Secours (Vestiaire) est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir de l'aide aux citoyens de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution au montant de 1 343.70 \$ au Comité Aide-Secours (Vestiaire) pour l'année 2021 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-03-34.
Vente d'une
partie de la
7^E Avenue

CONSIDÉRANT l'intention de M. Martin Croteau de construire une propriété sur les lots 4 967 994 et 4 967 995;

CONSIDÉRANT QUE la résidence sera raccordée aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de vendre une partie de la 7^E Avenue à M. Martin Croteau, tel que précisé dans le plan, et ce, pour des fins de construction résidentielle. M.Croteau assumera à ses frais les sorties jusqu'à son terrain pour les conduites d'aqueduc, d'égout et de pluvial, ainsi que les frais d'arpenteur et de notaire pour l'acquisition de ladite partie de la 7^E Avenue. La vente d'une partie de la 7^E Avenue est conditionnelle à ce que M. Martin Croteau soit propriétaire des lots 4 967 994 et 4 967 995. De plus, l'acquisition d'une partie de la 7^E Avenue devra être annexée aux lots préalablement cités. Une servitude de non-construction sera aussi en faveur de la Ville sur une superficie d'environ 400 mètres carrés, tel que décrit dans le plan.

2021-03-35.
Autorisation de
modifier la clause
de construction
de deux ans pour
le lot 4 442 125

CONSIDÉRANT QUE les terrains de la 105^E Rue appartiennent à la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente de terrain, la Ville de Daveluyville exige que l'acquéreur ou tout acquéreur subséquent s'engage à construire et occuper une maison d'habitation unifamiliale sur ledit immeuble dans le délai de deux (2) années suivant la date de la signature du contrat notarié, sinon, le vendeur pourra reprendre possession du terrain au prix stipulé à la section « prix » du contrat;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la vente du terrain situé sur le lot 4 442 125 à M. Jean-Christophe Demers et de modifier la clause du contrat pour permettre la construction dans un délai de trois (3) ans, au lieu de deux (2) ans, mais que le dépôt ne sera pas remboursable dans le cas où la clause de construction de trois (3) ans n'était pas respectée.

2021-03-36.
Intention de
renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de certains tronçons de route du ministère des Transports du Québec (MTQ) vient à échéance cette année;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

du contrat du
ministère des
transports (MTQ)

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville mentionne son intérêt et son intention de renouveler le contrat du ministère des Transports (MTQ), numéro de dossier 6408-18-4936 pour trois (3) ans, soit pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

2021-03-37.
Résolution
d'appui pour une
demande de
déneigement de
Saint-Rosaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2021 à 2024 d'environ 7 kilomètres sur la route 261 à Daveluyville, à partir du 6^e Rang de Daveluyville jusqu'à l'intersection de la route 161 de St-Valère;

CONSIDÉRANT QUE pour entretenir cette portion de sept (7) kilomètres, la Municipalité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de la Ville;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville donne son approbation à la Municipalité de Saint-Rosaire pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2021 à 2024 d'environ 1.6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville.

2021-03-38.
Location d'un
tracteur pour
remplacer la
tractopelle
(pépine)

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses réparations majeures doivent être faites sur la tractopelle (pépine) et qu'il est plus adéquat de faire l'acquisition d'un nouvel équipement;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de faire une location d'un tracteur auprès de Agritex Victoriaville pour une durée de quatre (4) ans, avec une mise de fond initiale de 4 145.21 \$ et de payer annuellement et ce, pour quatre (4) ans, le montant de 22 831.05 \$, taxes incluses. Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette entente. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

Résolution
abrogée et
remplacée par la
résolution
2021-04-49.

2ÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

2021-03-39.
Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 27.

Ghyslain Noël, maire

Tammy Voyer, greffière adjointe